Covid-19 : la commune de Mexy prend des mesures inédites

La Commune de Mexy a mis en place un plan d'actions et des mesures d'urgence suite aux décisions du Président de la République

La priorité a été faite sur :

L'aide à la garderie d'enfants

La Commune de Mexy a pris des mesures pour aider, dès ce mardi 17 mars, les Méxéens qui ont besoin d'un accueil de leurs enfants.

Les écoles ayant fermé à compter du 16 mars dans toute la France, la Commune de Mexy met en place un système de garde d'enfants à l'ALSH la Capucine. Cet accueil est destiné aux parents actifs qui travaillent tous les deux dans les métiers prioritaires dans la gestion de cette crise, et aux parents isolés travaillant dans un métier prioritaire, qui auraient des soucis pour faire garder leurs enfants.

L'ALSH la Capucine sera ouvert de 7h à 19h. Le temps scolaire sera organisé dans les locaux de la Capucine avec un enseignant diligenté par l'éducation nationale.

Pour les repas du midi, notre prestataire de restauration scolaire ne pouvant assurer le service, un repas « tiré du sac » est demandé aux parents.

La température frontale sera prise sur chaque enfant devant y être accueilli. En cas de fièvre, l'accueil ne pourra pas se faire.

Un service de portage de courses

Un service de portage de courses sera mis en place pour les personnes âgées isolées et les personnes fragiles. Si vous êtes dans cette situation, contactez la Mairie.

La continuité de services

Un aménagement est également adopté pour assurer une continuité de service pour les agents de la mairie.

Un agent technique est disponible pour réaliser les actions de salubrité de la voie publique.

Les agents du service administratif assurent le service en télétravail. Un renvoie d'appel est opéré sur le téléphone d'un agent d'accueil. Néanmoins, pour toutes vos formalités administratives, nous vous invitons à privilégier, dans la mesure du possible, l'adresse électronique de la Mairie : mairie.mexy@wanadoo.fr.

Seules les démarches d'actes de naissance et d'actes de décès nécessitent de venir physiquement en Mairie. Dans ce cas, appelez le 03.82.24.28.22.

Nous vous demandons d'adopter les bons gestes et de rester chez vous pour votre santé et celle de votre entourage.